

# Quelles sont les aides au financement d'une formation pour adulte ?

Vous avez comme **projet de vous former** et vous êtes en recherche d'informations au sujet des diverses options à votre portée pour le financer ? Voici un article pratico-pratique afin d'aller droit au but et savoir quelle aide financière existe pour faire une [formation pour adulte](#). Solutions et organismes de **financement** selon votre **situation professionnelle** : suivez le guide !

## Le CPF : la principale aide financière à la formation pour adulte, accessible à tous

Le **compte personnel de formation**, ancien droit individuel à la formation (DIF), est un dispositif de cumul de droits exprimés en euros. Il vous permet de **financer le coût de votre action de formation**, sous réserve qu'elle y soit éligible. Son montant est mobilisable, partiellement ou totalement, à tout instant de votre vie professionnelle et peut être complété par d'autres solutions de financement.

👉 Qui est concerné par le CPF ? Toutes les **personnes actives sur le marché du travail** accumulent des droits sur leur [compte CPE](#), selon des modalités variables en fonction des situations professionnelles :

- les **salariés**, en CDI, CDD, contrat de professionnalisation ou intérimaire ;
- les **indépendants** ;
- les **agents de la fonction publique** ;
- les **intermittents du spectacle** et les **artistes auteurs**.

👉 Vous êtes **demandeur d'emploi** : votre CPF peut être mobilisé pour vous former, mais il n'est pas alimenté en cas de versement de l'allocation de retour à l'emploi (ARE).

## Salarié : vos solutions selon votre contrat et votre projet

👉 Le projet de [transition professionnelle](#) : ce dispositif est accessible si vous êtes en **CDI, CDD ou en intérim** (sous certaines conditions). Vous pouvez y recourir afin de renforcer vos compétences professionnelles actuelles ou de vous [reconvertir vers un nouveau métier](#). Anciennement appelé congé individuel de formation (CIF), le **PTP** vous permet de réaliser une formation financée grâce à votre CPF pendant votre temps de travail. Votre salaire est ainsi maintenu.

👉 Le **plan de développement des compétences de votre entreprise** : il vous donne accès à diverses actions de formation obligatoires ou optionnelles en lien avec votre activité salariée, que vous soyez en **CDI, CDD ou travailleur temporaire**. Votre cursus sera ainsi financé par votre employeur avec maintien de rémunération s'il se déroule pendant vos heures de travail.

💡 Vous travaillez dans le secteur privé et êtes exposé à des facteurs de risque ? Renseignez-vous sur le compte professionnel de prévention (**C2P**).

## **Demandeur d'emploi : une grande diversité d'aides à la formation**

Vous pouvez [solliciter votre conseiller Pôle Emploi au sujet des financements](#) et indemnités envisageables dans le cadre de votre **projet personnalisé d'accès à l'emploi** (PPAE).

👉 L'[aide individuelle à la formation](#) (AIF) : la cohérence de votre formation avec votre projet professionnel est validée par votre conseiller ? Les autres solutions de financement (CPF, région, etc.) sont insuffisantes, voire inaccessibles ? Cette aide peut en partie ou totalement couvrir le coût de votre formation, à elle seule ou à titre d'abondement.

## **Les autres situations professionnelles : les aides au financement de votre formation pour adulte selon votre activité**

Vous êtes...

👉 **Fonctionnaire** : vous pouvez vous tourner vers le congé de formation professionnelle (CFP), spécifique à la fonction publique.

👉 **Intérimaire** : CPF et du PTP,

👉 **Indépendant** : le **fonds d'assurance de formation** (FAF) peut financer votre cursus sous réserve que vous ayez payé votre contribution à la formation professionnelle. Peuvent aussi vous aider :

- l'**AGEFICE** si vous exercez dans les domaines du commerce, de l'industrie ou des services ;
- le **crédit d'impôt** pour la formation des dirigeants d'entreprise ;
- le **FAF-PM** pour les médecins libéraux ;
- le **FIF-PL** pour les professionnels libéraux non médicaux.

👉 **Intermittent du spectacle** ou **artiste auteur** : l'**AFDAS** (OPCO du secteur culturel) peut aussi, selon les cas, subvenir à vos besoins de financement.

👉 **Bénéficiaire du RSA** : selon votre situation et si vous êtes inscrit à Pôle Emploi, vous pouvez toucher l'**aide personnalisée au retour à l'emploi** (APRE).

*Mise à jour – Janvier 2023*